

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE D'EYMEUX**

*Publié sur le site internet le 15 décembre 2022*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **12 décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **11**

Votants : **14**

Date de la convocation : **06/12/2022**

**Etaient présents :** BAR Fabrice, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MONNET Carole, PONCE Jérémy, VIOSSAT Karine.

**Etaient excusés :** AYGLON Elodie, BURAIIS Laurent, MOLIN Jonathan, VIGNON Henry.

Madame Elodie AYGLON a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Monsieur Laurent BURAIIS a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Monsieur Jonathan MOLIN a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : 2022-12-04 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7.2 et L.2122-8,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 élisant les adjoints au maire ;

Vu la démission de ses fonctions d'adjoint au Maire présentée par Monsieur Franck GERVASON à Monsieur le Maire et acceptée par Madame la Préfète de la Drôme en date du 18 novembre 2022 ;

Considérant que pour donner suite à la démission de Monsieur Franck GERVASON, le conseil municipal a décidé de réduire le nombre d'adjoints au Maire à TROIS. Chaque adjoint, à partir du rang auquel figurait Monsieur Franck GERVASON, remonte ainsi sur le rang immédiatement supérieur, dans l'ordre des adjoints ;

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la suppression d'un poste d'adjoint au maire et la réduction du nombre d'adjoints au maire, ainsi porté à TROIS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 15 décembre 2022.

Le Maire,  
F. BAR

